



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 4 k) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour information :  
statistiques du développement humain**

### **Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain**

#### **Note du Secrétaire général**

Conformément à la décision 2014/219 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain. La Commission est invitée à prendre acte du rapport.

---

\* E/CN.3/2015/1.



# Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain

## I. Introduction

1. Le Bureau du Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait le point sur le *Rapport sur le développement humain* et les indicateurs de développement humain aux trente et unième (2000), trente-deuxième (2001), trente-troisième (2002) et trente-neuvième (2008) sessions de la Commission de statistique et, plus récemment, aux quarante et unième (2010), quarante-deuxième (2011) et quarante-troisième (2012) sessions de la Commission (voir E/CN.3/2011/15 et E/CN.3/2012/17). Le présent rapport fait suite à une demande formulée par la Commission à sa quarante-cinquième session (voir E/2014/24).

2. Le Bureau établit le *Rapport sur le développement humain* à partir des travaux réalisés par des chercheurs réputés, des spécialistes du développement et d'autres parties concernées, ainsi que sur la base des échanges qu'il a avec eux. Publié annuellement depuis 1990, ce rapport d'ensemble traite chaque année un sujet différent en rapport avec le développement humain. Il contient également une annexe statistique qui réunit par thème les dernières données disponibles, dont certaines sont synthétisées dans cinq indices composites, le plus connu et le plus cité étant l'indice de développement humain. Le *Rapport sur le développement humain* est en outre publié en ligne sur le site Web du Bureau, où sont disponibles un grand nombre de données sur la question (<http://hdr.undp.org/fr>).

3. L'Assemblée générale a, dans ses résolutions 49/123 et 57/264, déclaré que « le Rapport mondial sur le développement humain [était] un texte indépendant et distinct et non un document officiel de l'Organisation des Nations Unies », ce qu'a aussi rappelé le Conseil d'administration du PNUD dans sa décision 94/15 du 10 juin 1994 (voir E/1994/35/Rev.1). La Commission de statistique a en outre reconnu expressément le fait que le PNUD n'était pas une entité de collecte de données et que le *Rapport sur le développement humain* constituait un rapport indépendant du point de vue éditorial, établi et publié à la demande du PNUD. Dans sa décision 2011/12 (voir E/2011/35), le Conseil d'administration du PNUD a indiqué que le *Rapport sur le développement humain* « constitu[ait] un outil important pour appeler l'attention sur le développement humain dans le monde ».

4. Le Bureau ne produit pas les statistiques et les indicateurs qu'il utilise pour établir les indices composites et l'annexe statistique. Il s'appuie sur les données fournies par les entités des Nations Unies et les organisations internationales chargées de recueillir, de vérifier, de compiler les données et de les diffuser auprès du public, dans le respect des définitions et des normes internationales.

5. Outre le *Rapport sur le développement humain* qui paraît chaque année, plus de 700 rapports nationaux ou régionaux sur le développement humain ont été publiés dans plus de 140 pays depuis 1992. Le Bureau n'est pas l'auteur de ces rapports et ne participe pas à leur rédaction : ils sont établis par des équipes nationales et régionales d'experts, souvent avec l'appui des bureaux de pays et des bureaux régionaux du PNUD.

6. Le présent rapport du Bureau fait le point sur les indicateurs de développement humain et les dispositions prises en matière de communication. La partie II décrit les mécanismes de communication et de concertation qui permettent de produire chaque année les indices composites de développement humain. La partie III porte sur les méthodes de calcul des indices et l'utilisation des données.

## II. Mécanismes de communication et de concertation

### A. Échanges directs avec les bureaux nationaux de statistique

7. Depuis 2011, le Bureau du Rapport sur le développement humain accorde la plus grande importance aux échanges avec les bureaux nationaux de statistique aux fins d'une totale transparence. Ces échanges se sont révélés être un moyen efficace de résoudre certains problèmes, notamment celui des disparités entre données nationales et données internationales. En juillet de chaque année, le Bureau adresse une lettre aux chefs des bureaux nationaux de statistique, des missions permanentes auprès de l'ONU et des commissions économiques régionales et des secrétariats des États insulaires, afin de porter à leur connaissance les principaux indicateurs et les sources internationales de données qui seront utilisés dans le prochain *Rapport sur le développement humain* et son annexe statistique. Le Bureau indique également dans sa lettre les grandes dates et étapes de l'établissement de ce rapport.

8. La liste complète des sources de données jointe à la lettre permet aux bureaux nationaux de statistique de vérifier les chiffres des indicateurs et de signaler les disparités entre données nationales et données internationales aux organisations internationales concernées (par exemple, l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, etc.).

9. Par ailleurs, le Bureau adresse des courriers particuliers aux bureaux nationaux de statistique des États Membres pour lesquels il n'a pu obtenir auprès des fournisseurs internationaux de données les chiffres officiels d'un indicateur clef. À plusieurs reprises, il s'est concerté avec les autorités nationales pour trouver et utiliser d'autres sources de données ou compléter les valeurs manquantes.

### B. Consultations, ateliers et réunions

10. Le Bureau du Rapport sur le développement humain s'attache à participer régulièrement aux réunions régionales et mondiales des professionnels de la statistique, ce qui lui permet de rencontrer des spécialistes des statistiques officielles et de recueillir leurs observations sur ses travaux :

a) **Commissions statistiques régionales** : Le Bureau s'emploie à participer chaque année à une réunion organisée par une commission statistique régionale;

b) **Ateliers** : Le Bureau organise tous les ans un court atelier sur les statistiques du développement humain en marge des réunions de la Commission de statistique. Si l'atelier est consacré chaque année à une région particulière (les petits États insulaires en développement en 2011, l'Amérique latine et les Caraïbes en

2012, les États arabes en 2013, l'Afrique subsaharienne en 2014), tous les représentants y sont systématiquement invités;

c) **Consultations régionales thématiques** : Le Bureau a approfondi sa collaboration avec les bureaux nationaux de statistique, les conviant notamment à des réunions bilatérales et à des consultations régionales thématiques. Plusieurs journées d'étude et conférences sur les principes et les indicateurs du développement humain ont eu lieu au niveau régional. La dernière en date, un colloque de haut niveau intitulé « La notion de développement humain dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 », organisé en collaboration avec le Conseil national économique et social d'Algérie, s'est tenue à Alger du 9 au 11 juin 2014, en présence de nombreuses délégations d'Afrique de l'Ouest.

11. Le Bureau a représenté le PNUD au sein du Comité de coordination des activités de statistique, de l'instance réunissant les chefs statisticiens du système des Nations Unies créée récemment, ainsi que du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable<sup>1</sup>.

### **C. Conférences sur la mesure du progrès humain organisées par le Bureau du Rapport sur le développement humain de 2012 à 2014**

12. Depuis 2012, le Bureau organise chaque année une conférence sur la mesure du développement humain, à laquelle participent d'éminents spécialistes de la question, afin d'examiner les indicateurs de développement humain et de réfléchir aux moyens de les améliorer. Ces conférences permettent de mettre en commun les connaissances et les meilleures pratiques en vue de promouvoir l'élaboration et l'emploi d'indicateurs de progrès humain fiables susceptibles d'être utilisés aux fins de l'établissement des politiques socioéconomiques. Elles offrent une enceinte où traiter les problèmes de façon cohérente, comme l'illustrent les changements apportés aux méthodes de calcul en 2010.

13. À la première conférence, tenue à New York le 26 janvier 2012, les participants ont estimé que l'indice de développement humain tirait sa force de sa simplicité. Certains ayant exprimé des réserves quant à la formule actuelle de l'indice, l'on s'est demandé (sans s'entendre sur ce point) si une formule plus complexe ne risquait pas de rendre l'utilisation et l'interprétation de l'indice plus difficiles. Les débats ont porté également sur les autres indices composites.

14. La deuxième conférence, tenue à New York les 4 et 5 mars 2013<sup>2</sup>, visait principalement à passer en revue les différents indices composites existants et à réfléchir à des solutions nouvelles ou à des modifications pouvant améliorer les méthodes de calcul et contribuer à une meilleure utilisation des données dans le cadre de l'élaboration des politiques. En préparation de la conférence, le Bureau avait demandé à des spécialistes d'établir quatre études thématiques, consacrées chacune à l'analyse de l'un des quatre principaux indices. Les conclusions et propositions formulées dans ces études ont été commentées par les experts invités – certains issus d'instituts de statistique nationaux ou internationaux, d'autres

<sup>1</sup> Voir [www.undatarevolution.org/about-ieag/datarev-group-members/](http://www.undatarevolution.org/about-ieag/datarev-group-members/).

<sup>2</sup> Pour de plus amples informations, se reporter à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/en/second-conference-measuring-human-progress>.

d'organisations internationales ou d'universités. Le deuxième jour, les débats ont porté sur les propositions des experts ci-après : Amartya Sen, Joseph Stiglitz, Jean-Paul Fitoussi et José Antonio Ocampo. On s'est demandé si les indicateurs existants et ceux proposés étaient efficaces, s'ils étaient utiles et s'ils étaient en adéquation avec les objectifs du développement humain et ceux portant sur les capacités humaines. La conférence s'est conclue sur l'idée que les indices composites devaient rester simples et intelligibles et ne faire l'objet d'aucune modification sur une longue période, soit cinq à dix ans, afin de suivre facilement les progrès accomplis. Certaines des propositions examinées ont été prises en compte dans le calcul des indices de développement humain pour 2014 et sont décrites à la partie III du présent rapport.

15. La troisième conférence, tenue à New York les 10 et 11 mars 2014<sup>3</sup>, a réuni une cinquantaine de participants de différents secteurs, aussi bien des utilisateurs que des producteurs d'indicateurs statistiques, pour débattre de certaines questions relatives à la mesure du développement humain au regard du cadre de développement pour l'après-2015. Les participants ont examiné comment de nouvelles sources de données pouvaient éventuellement contribuer à améliorer la façon dont les différents indices mesuraient les principaux aspects du développement humain et si les indicateurs de mesure du bien-être subjectif pourraient à l'avenir être pris en compte dans ces indices et les rapports sur la question.

#### **D. Le Groupe consultatif sur les statistiques**

16. Le Groupe consultatif sur les statistiques a été reconstitué en 2011. Il se compose d'experts, de statisticiens et d'analystes de haut niveau travaillant dans des organisations internationales, des bureaux nationaux de statistique ou des universités. Il est chargé de fournir des conseils, des orientations et des avis à l'équipe de rédaction du *Rapport sur le développement humain* concernant : a) l'ensemble des méthodes de calcul des indices composites, y compris les modèles de calcul des valeurs manquantes; b) la validité conceptuelle, l'utilité et la qualité statistique des indicateurs figurant à l'annexe statistique du rapport; c) les questions relatives au contenu statistique du rapport, ainsi qu'au contenu et à la présentation des données accessibles en ligne; d) les questions relatives aux consultations et aux échanges avec les professionnels de la statistique, à savoir les bureaux nationaux de statistique, l'ONU et les autres organismes internationaux de statistique, ainsi qu'avec les autres parties concernées et les fournisseurs potentiels de données statistiques; e) toutes autres questions relatives au contenu statistique du rapport.

17. Le Groupe s'est réuni en 2011, 2012 et 2013, la dernière réunion ayant eu lieu par vidéoconférence. La prochaine réunion devrait se tenir en mars 2015 avec de nouveaux membres. L'ordre du jour et un résumé des débats seront publiés en ligne.

---

<sup>3</sup> Pour de plus amples informations, se reporter à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/en/content/third-conference-measuring-human-progress>.

### III. Indices composites de développement humain : méthodes de calcul et données

#### A. Mise à jour des méthodes de calcul

18. Selon l'un des principes régissant leur élaboration et leur révision, les indices composites de développement humain doivent être actualisés dès lors que l'on dispose de données meilleures pour un nombre important de pays ou que l'on acquiert une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des concepts et des indicateurs. Suite aux réflexions et aux débats menés dans le cadre des conférences sur la mesure du progrès humain (voir partie II.C ci-dessus) et du Groupe consultatif sur les statistiques (voir partie II.D ci-dessus) et aux recommandations qui y ont été formulées, des changements ont été apportés à la méthode de calcul des indices composites lors de l'établissement du *Rapport sur le développement humain* de 2014. Des précisions figurent dans les notes techniques du rapport<sup>4</sup>.

19. Pour calculer l'indice de développement humain, il faut convertir les indicateurs qui le composent en indices dont la valeur est comprise entre 0 et 1. Cette conversion se fait désormais en utilisant des bornes fixant pour chaque indicateur une valeur maximale et une valeur minimale. Auparavant, les valeurs maximales étaient fixées sur la base des maxima effectivement constatés dans l'ensemble des pays, ce qui ne permettait pas de comparer dans le temps les valeurs de l'indice.

20. Depuis 2010, les pays étaient répartis en quatre groupes de taille égale, à savoir : les pays à indice de développement humain faible; les pays à indice moyen; les pays à indice élevé; les pays à indice très élevé. Dans le *Rapport sur le développement humain* de 2014, les pays ont été classés en quatre catégories délimitées par des valeurs seuils de l'indice. La valeur de ces seuils est calculée sur la base des quartiles de répartition des indicateurs composant l'indice. Cette classification, établie en fonction du niveau atteint, permet aux États de mieux suivre leurs progrès dans le temps et facilite les comparaisons entre les pays.

21. Un nouvel indice de mesure des inégalités figure à titre expérimental dans le rapport de 2014 : le coefficient d'inégalité entre les personnes. Il correspond à la moyenne des taux d'inégalité dans les trois domaines pris en compte dans l'indice de développement humain : la santé, l'éducation et le niveau de vie. Dans chacun de ces domaines, les inégalités sont mesurées par l'indice d'Atkinson à partir des écarts de répartition observés en matière d'espérance de vie (à partir des tables de mortalité), d'années de scolarisation de la population adulte et de revenus. Ce coefficient est un indicateur autonome; il n'est pas destiné à classer les pays ni à ajuster la valeur de l'indice de développement humain.

22. Un nouvel indicateur de mesure des disparités entre les sexes en matière de développement humain figure à titre expérimental dans le rapport de 2014 : l'indice de développement de genre. Il s'agit d'un ratio qui mesure le rapport entre l'indice de développement humain des femmes et celui des hommes. Les pays les plus proches de la parité figurent en tête du classement établi selon cet indice.

---

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/en/2014-report/download>.

23. La mesure de la pauvreté par l'approche multidimensionnelle s'est largement imposée, plusieurs pays ayant adapté l'indice de pauvreté multidimensionnelle afin qu'il rende compte de leurs caractéristiques socioéconomiques et culturelles. Dans le rapport de 2014, cet indice a été légèrement modifié en vue de mieux prendre en compte : a) les privations que connaissent les foyers âgés et sans enfants; b) les taux de mortalité de l'enfant récents; c) la malnutrition infantile et ses conséquences à long terme, dont les retards de croissance; d) les progrès accomplis dans l'accès à l'enseignement primaire; e) la pauvreté des foyers ruraux. Les programmes utilisés pour établir l'indice et ses composantes peuvent être téléchargés sur le site Web du Bureau<sup>5</sup>.

## B. Utilisation des statistiques officielles

24. Suite aux préoccupations qui s'étaient exprimées quant à l'utilisation de données non officielles dans l'établissement de l'indice de développement humain, le Bureau a engagé une collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO sur le calcul de la durée moyenne de scolarisation. L'Institut met régulièrement à jour sa base de données sur le niveau d'instruction de la population adulte, à partir des dernières données de recensement que lui fournissent les pays<sup>6</sup>. En 2013, il a commencé à intégrer dans cette base une nouvelle série de données se rapportant à la durée moyenne de scolarisation de la population adulte (personnes âgées de 25 ans et plus); début 2015, la base devrait compter plus de 500 estimations. En ce qui concerne les pays pour lesquels l'Institut ne dispose pas de données, le Bureau utilise soit les estimations actualisées de la base de données Barro-Lee<sup>7</sup> sur les niveaux d'instruction, soit les données issues d'enquêtes démographiques et sanitaires récentes ou de l'enquête par grappes à indicateurs multiples. À quelques reprises, le Bureau a mis à jour les estimations de la base de données Barro-Lee en utilisant les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur les niveaux d'instruction.

## IV. Observations finales

25. Le *Rapport sur le développement humain* de 2015 aura pour thème « Repenser le travail pour le développement humain » et s'intéressera à la question du travail, sous ses multiples aspects et compte tenu de ses évolutions, dans la perspective du développement humain.

26. Le Bureau du Rapport sur le développement humain organisera deux ou trois réunions annuelles à l'intention du Conseil d'administration pour l'informer de l'état d'avancement du rapport.

<sup>5</sup> <http://hdr.undp.org/en/content/mpi-statistical-programmes>.

<sup>6</sup> La base de données peut être consultée à l'adresse suivante : <http://data.uis.unesco.org>.

<sup>7</sup> [www.barrolee.com](http://www.barrolee.com).